18 déc 2018 -11:13

Vaste campagne de contrôle chez les antiquaires et les commerçants : plus de 100 pièces en ivoire saisies par le SPF Santé

En 2018, l'inspection environnementale du SPF Santé a contrôlé une trentaine d'antiquaires et commerçants belges vendant des pièces en ivoire afin de vérifier leur légalité. Au total, 152 pièces ont été saisies ou abandonnées volontairement. Ce chiffre important montre que ces contrôles étaient nécessaires et devront être maintenus.

En Europe, l'ivoire d'éléphant est strictement réglementé par la législation CITES (qui encadre le commerce des espèces menacées) et ne peut être vendu, sauf dans ces cas précis :

- les objets travaillés en ivoire accompagnés d'un certificat CITES qui prouve qu'ils datent d'avant 1984 ;
- les objets travaillés datant d'avant 1947 et accompagnés d'une preuve d'ancienneté ;
- les défenses brutes marquées et accompagnées d'un certificat CITES.

Afin de vérifier que les commerçants connaissent et respectent cette législation, le SPF Santé a organisé une vaste campagne de contrôles en 2018. 34 antiquaires et 3 maisons de ventes aux enchères ont été contrôlés principalement à Bruxelles, Anvers et Gand. Les inspecteurs du SPF Santé se sont également rendus sur des marchés aux puces et dans des magasins de seconde main. Ils ont à chaque fois vérifié l'origine de l'ivoire proposé à la vente ainsi que les preuves d'ancienneté et/ou les certificats CITES nécessaires.

Au total, 23 PV d'infraction et 12 PV d'avertissements ont été dressés. 152 spécimens ont pour le moment été saisis ou abandonnés volontairement. Une quarantaine de pièces devant encore être expertisées pourraient également être saisies. Les vendeurs en infraction risquent des amendes de 208 à 400 000 euros.

Ces règles strictes ont été mises en place pour mieux contrôler le commerce de l'ivoire et, de ce fait, éviter le trafic et le braconnage afin de protéger les éléphants d'Afrique. Les antiquaires, en tant qu'experts, ont le devoir de s'informer et d'informer leurs clients sur la législation en vigueur.

Plus d'informations :

Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé: 02 524 99 21 – 0475 93 92 71 – vinciane.charlier@sante.belgique.be
Un dossier de presse sur le commerce de l'ivoire en Belgique est disponible.

Cette campagne d'inspection contribue à la réalisation des objectifs de développement durable « Consommation et production responsables » (SDG's 12) et « Vie terrestre » (SDG's 15). Plus d'infos sur www.sdgs.be. L'inspection environnementale est sous l'autorité de la ministre de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be

.be

© 2020 - news.belgium.be